



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques
et de sécurité en navigation intérieure****Cinquante et unième session**

Genève, 14-16 juin 2017

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Résultats de la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable
(22 février 2017, Genève) et première réunion du groupe spécial chargé
de préparer la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable :
première réunion du groupe spécial chargé de préparer la Conférence
mondiale sur les transports par voie navigable****Rapport de la réunion préparatoire d'experts
pour la Conférence mondiale sur les transports
par voie navigable (22 février 2017)****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est soumis dans le cadre du module 5 : Transport par voie navigable, par. 5.1 du programme de travail pour la période 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/28/Add.1) adopté par le Comité des transports intérieurs (CTI) à sa soixante-dix-huitième session, le 26 février 2016.
2. La réunion préparatoire d'experts pour la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable s'est tenue le 22 février 2017, dans l'après-midi, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du CTI.
3. Les principaux débats et les conclusions de la réunion sont résumés ci-après.



II. Contexte

4. Le Livre blanc de la CEE sur l'efficacité et la viabilité du transport par voie navigable en Europe, approuvé par le CTI en 2011 au titre de la Recommandation n° 4 (Réagir avec efficacité aux nouvelles exigences du marché), proposait l'organisation d'une conférence internationale destinée aux pays ayant des intérêts dans le secteur de la navigation intérieure, afin de continuer de mieux faire connaître les avantages du transport par voie navigable par rapport à d'autres modes de transport ou lorsqu'il est associé à d'autres modes de transport (ECE/TRANS/SC.3/189, par. 216).

5. Les conférences de haut niveau sur les transports par voie navigable qui se sont tenues en Europe au cours des trente dernières années ont stimulé le développement coordonné des voies de navigation intérieure, proposé des plans d'action harmonisés visant à améliorer le rôle du transport par voie navigable et jeté les bases du nouveau réseau multimodal des corridors de transport paneuropéens. Il s'agit notamment des conférences suivantes :

- La Conférence ministérielle paneuropéenne sur le transport par voies de navigation intérieures tenue le 11 septembre 1991 (Budapest) ;
- La Conférence paneuropéenne sur le transport par voie navigable, tenue les 5 et 6 septembre 2001 à Rotterdam (Pays-Bas) ;
- La Conférence paneuropéenne sur le transport par voie navigable, tenue les 13 et 14 septembre 2006 à Bucarest, qui a été suivie par l'adoption de la résolution n° 258 intitulée « Poursuite de la promotion des transports par voie navigable » par le Comité des transports intérieurs le 8 février 2007.

6. Conformément à la Recommandation du Livre blanc et compte tenu de l'évolution et des réalisations de la politique des transports, de l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, des tendances actuelles dans le secteur et des priorités énoncées dans les stratégies de développement nationales et régionales, le CTI a organisé la réunion préparatoire d'experts pour la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable.

III. Participation

7. Plus de 40 participants des pays et organisations ci-après ont assisté à la réunion : Bélarus, Belgique, Chine, Croatie, Égypte, Fédération de Russie, Malaisie, Niger, Nigéria, Ouganda, Paraguay, Pologne, République de Moldova, Soudan, Ukraine et Viet Nam; Commission centrale pour la navigation du Rhin, Commission du Danube, Commission de la Moselle, Organisation internationale du Travail (OIT), Commission économique eurasiennne, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Union européenne de la navigation fluviale (UENF), Union européenne des transports fluviomaritimes (ERSTU), Conseil des chargeurs européens, Association internationale pour la défense des intérêts communs des secteurs de la navigation intérieure et de l'assurance et pour la tenue d'un registre des bateaux intérieurs en Europe (IVR), Association russe des ports et des propriétaires de navires de transport fluvial, Chambre russe de la marine marchande, STC-Nestra B. V. et Groupe de la Banque mondiale, entre autres organisations concernées.

8. M. Francesco Dionori, Chef de la Section des réseaux de transport et de la logistique de la Division des transports durables de la CEE, a ouvert la réunion et l'a présidée en suivant l'ordre du jour proposé par le secrétariat.

IV. Résultats de la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable (22 février 2017, séance du matin) : principaux points et questions à examiner pour préparer la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable (point 1 de l'ordre du jour)

9. Il a été rappelé que la Conférence avait réuni des représentants de plusieurs États Membres de l'ONU, des commissions fluviales et des organisations internationales. Les conclusions formulées à cette occasion ont confirmé le fait que les questions et problèmes d'ordre général devaient être traités au niveau mondial. Le partage des meilleures pratiques et le renforcement de la collaboration contribueraient à l'élaboration de solutions efficaces pour accroître la part modale du transport par voie de navigation intérieure, améliorer la gouvernance du secteur et obtenir l'appui politique nécessaire. Il a en outre été indiqué que les conventions internationales relevant du CTI fournissaient une base technique et opérationnelle pour un fonctionnement efficace des transports par voie de navigation intérieure et que, par conséquent, il était nécessaire d'encourager les États à devenir Parties contractantes à ces conventions.

10. La représentante de l'Union européenne de la navigation fluviale a déclaré que, suite à l'expérience des précédentes conférences paneuropéennes, les organisations européennes concernées attendaient avec intérêt l'organisation par la CEE d'une conférence sur les transports par voie navigable. Elle a insisté sur la nécessité pour les acteurs du secteur d'unir leurs forces pour tirer parti de l'énorme potentiel encore inexploité que recelait celui-ci et souligné qu'il était essentiel que cette initiative reçoive un appui politique important au plus haut niveau.

11. Le représentant du Conseil des chargeurs européens a fait observer que de nombreuses questions intéressantes avaient été examinées à la Conférence, parmi lesquelles la numérisation, les aspects environnementaux et l'intermodalité. Étant donné les liens étroits qui existaient entre la numérisation et le transport par voie navigable, il a estimé qu'il serait utile d'organiser un événement similaire consacré aux liens entre les normes techniques et la numérisation.

12. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé d'examiner les sujets fondamentaux suivants au cours de la réunion :

- L'objet de la Conférence, qui pourrait éventuellement être contenu dans un court slogan ;
- Les questions qui pourraient être abordées au niveau mondial ;
- Le résultat escompté et les avantages pouvant en être retirés par les gouvernements et les entreprises.

13. Compte tenu de la nature régionale des transports par voie navigable, la Fédération de Russie considérait que les questions à traiter à un niveau global devaient être avant tout des questions de portée générale, comme l'échange de technologies, d'opinions et de pratiques optimales, l'éventuelle uniformisation des normes techniques et des règlements administratifs et les approches économiques possibles.

14. Les participants ont indiqué que le document final de la Conférence devait être étayé et que les exposés présentés devaient être accessibles.

V. Présentation d'idées pour créer un Centre mondial de connaissances sur les transports par voie navigable (point 2 de l'ordre du jour)

15. Les participants ont pris note des informations communiquées par le Groupe de la Banque mondiale au sujet de la possible création d'un Centre mondial de connaissances sur les transports par voie navigable en tant que mécanisme permettant d'échanger des informations sur les questions d'intérêt commun concernant la plupart des pays possédant

des voies navigables, qui s'appuierait sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Les domaines abordés pourraient porter sur les mesures visant à rendre la flotte plus écologique, la mise en œuvre de programmes d'innovation et de modernisation de la flotte, le reclassement des voies navigables, les mesures économiques de soutien au secteur, la participation du secteur privé et d'autres questions pertinentes.

16. Les participants sont convenus que l'idée de créer un centre mondial de connaissances sur le transport par voie navigable pourrait être examinée lors de la Conférence.

VI. Objet et portée de la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable (point 3 de l'ordre du jour)

17. Les participants ont pris note de l'exposé du secrétariat sur le thème proposé pour la Conférence, à savoir « Renforcer le rôle du transport par voie navigable dans le monde dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable », un projet de programme, les résultats escomptés et les sujets possibles pour les tables rondes. Il a été proposé d'inviter tous les pays ayant des intérêts dans le secteur des transports par voie navigable, les commissions régionales de l'ONU, les commissions fluviales, les organisations pour l'aménagement des bassins ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, organisations d'intégration régionale, organisations non gouvernementales internationales et nationales et autres acteurs clefs.

18. Le Conseil des chargeurs européens a estimé que le programme de la Conférence pouvait dépasser le strict cadre des questions de transport par voie navigable et aborder d'autres sujets connexes, tels que les terminaux, le transport maritime hauturier et les autres modes de transport liés au transport par voie navigable.

VII. Résultats potentiels de la Conférence (point 4 de l'ordre du jour)

19. Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que les résultats de la Conférence devraient avoir une utilité pratique pour les voies navigables, les ports, les compagnies maritimes et les administrations en termes de sécurité, d'environnement et d'avantages économiques. À cette fin, il était nécessaire de recenser les problèmes propres au secteur des transports par voie navigable, l'assistance qui pourrait être fournie pour leur résolution ainsi que les domaines dans lesquels le transport par voie navigable était rentable et donc compétitif par rapport au transport routier et ferroviaire. La Fédération de Russie estimait que, du fait du caractère régional du transport par voie navigable, il n'était pas nécessaire que les règlements ou les instruments mondiaux soient appliqués universellement.

20. Compte tenu de l'objet de la Conférence, la Fédération de Russie a proposé de viser les résultats suivants :

- Renforcement des capacités et assistance aux pays pour la mise en place d'un cadre réglementaire solide visant à accroître l'efficacité du transport par voie navigable ;
- Recommandations sur les moyens d'assurer un équilibre adéquat entre tous les modes de transport ;
- Recommandations sur les mécanismes économiques et financiers pouvant être utilisés pour encourager la construction de nouveaux navires ;
- Réalisation d'une étude scientifique des conditions hydrométéorologiques des principaux cours d'eau du monde afin de déterminer les tendances ayant une incidence à long terme sur la navigation. Ses résultats permettraient la planification des activités commerciales des compagnies maritimes pour des périodes plus longues en fonction de la durée de vie moyenne des bateaux, estimée à vingt ans.

21. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé de mettre l'accent sur des mesures concrètes ayant un effet pratique plutôt que sur des déclarations d'ordre général afin d'éviter toute charge indue sur ce secteur déjà très sollicité.

22. Le représentant du Conseil des chargeurs européens a souligné que l'on devait mettre en avant les points forts du transport par voie navigable et sa fiabilité dans les chaînes d'approvisionnement pour le rendre attractif aux yeux du marché.

23. Le représentant de la Chambre russe de la marine marchande était d'avis que l'acte final de la Conférence devait non seulement contenir les déclarations politiques et autres déclarations des parties mais aussi exposer les conséquences macroéconomiques de la pleine utilisation des capacités de tous les modes de transport et proposer des recommandations concernant la rationalisation des flux de marchandises à l'intention des gouvernements et des entreprises. Il fallait pour cela réaliser une étude scientifique des effets macroéconomiques pour chaque mode de transport en fonction du type de fret, qui permettrait de définir des critères d'estimation tenant dûment compte des conditions et capacités dans différents pays.

VIII. Lieu et dates de la Conférence (point 5 de l'ordre du jour)

24. À l'issue d'un débat, les participants sont convenus que la Conférence devrait en principe se tenir en mars 2018. Le choix du lieu n'a pas été arrêté.

IX. Conclusions et étapes suivantes (point 6 de l'ordre du jour)

25. Le représentant de la Fédération de Russie a souligné qu'il était essentiel de tout mettre en œuvre pour que la Conférence soit un succès, car ce serait la première à l'échelle mondiale. On pouvait y parvenir à condition que tous les points susmentionnés soient réglés et que les travaux préparatoires soient effectués en temps voulu.

26. En ce qui concerne les travaux préparatoires, la Fédération de Russie a indiqué qu'il était nécessaire de définir le calendrier, de déterminer la portée des activités, d'établir le plan de travail et de décider du nombre de réunions d'experts à tenir dans ce cadre.

27. Les participants ont décidé de créer le Groupe spécial afin qu'il se charge de tous les préparatifs requis pour la Conférence. Toutes les parties intéressées ont été invitées à désigner des représentants pour la constitution de ce groupe. Il a été décidé que celui-ci tiendrait sa première réunion lors de la prochaine session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure, du 14 au 16 juin 2017. Le reste des travaux se déroulerait dans le cadre de réunions virtuelles et par correspondance avant et après cette date.

28. Le secrétariat a été prié d'établir un résumé des débats et une proposition relative à un calendrier et un projet de programme pour la préparation de la Conférence.